



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Captage et revente de données de santé via la carte vitale

Question écrite n° 39323

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revente de données de santé de patients français à des entreprises. En effet, le magazine « Cash Investigation » (France 2) a fait plusieurs révélations sur les *data brokers*, des entreprises qui récoltent, compilent et revendent des données personnelles. L'enquête s'est notamment intéressée au captage de données de santé de patients français via la carte vitale. Les données et informations relatives à la santé de patients français seraient ainsi potentiellement transmises automatiquement, et sans le consentement des personnes, à la société américaine IQVIA, le principal *data broker* spécialiste des données de santé. Cette entreprise récupère les données de patients pour les revendre à des entreprises pharmaceutiques, à des acteurs du secteur assurantiel et à des entreprises spécialisées dans le domaine médical. En France, selon l'enquête, cette société serait implantée dans près de 10 000 officines et concernerait potentiellement près de 40 millions de Français. Toujours selon l'enquête, les patients n'ont pas la possibilité de s'opposer à l'exploitation de leurs données, alors même que « les pharmaciens d'officine sont chargés, contractuellement, d'informer individuellement leurs clients du traitement des données les concernant ainsi que de leur permettre l'exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition qui leur sont reconnus » selon la CNIL. Si la CNIL a d'ores et déjà indiqué vouloir diligenter des contrôles, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour garantir les droits des patients français à l'égard de leurs données personnelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39323

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4515

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)